

Registre de transparence de l'UE : 11063928073-34

---

Référence : TIGO IOR 10/2025/6530

À l'attention de :

**Mme Kaja Kallas**

Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité / Vice-Présidente de la Commission européenne

**Ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Union européenne (UE)**

20 février 2025

Madame la Haute Représentante,

Mesdames et Messieurs les Ministres des Affaires étrangères,

## **L'UE DOIT AGIR DE TOUTE URGENCE FACE À LA CRISE DES DROITS HUMAINS DANS L'EST DE LA RDC**

À la veille de la prochaine rencontre du Conseil des affaires étrangères le 24 février, Amnesty International vous adresse ce courrier afin de vous demander d'agir face à l'escalade de la crise des droits humains en République démocratique du Congo (RDC).

La situation des droits humains dans l'est de la RDC s'est détériorée depuis que les combattants du groupe armé M23, soutenu par le Rwanda, sont entrés dans le pays en novembre 2021 et se sont emparés de vastes zones des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le groupe d'experts des Nations Unies et Human Rights Watch ont recueilli des informations sur le soutien du Rwanda au M23, le dernier d'une série de groupes armés opérant en RDC auxquels le Rwanda apporte son soutien depuis la fin des années 1990<sup>1</sup>.

Fin janvier 2025, le M23 a affronté l'armée congolaise (Forces armées de la République démocratique du Congo, FARDC) et ses milices alliées, s'emparant de villes et de territoires au fur et à mesure de sa progression vers Goma, la troisième ville de la RDC, où vivent près de deux millions de personnes, dont plus de 600 000 personnes déplacées par les combats et qui dépendent entièrement de l'aide humanitaire. Au cours de ces combats, des informations ont fait état d'[exécution extrajudiciaires](#) et sommaires, d'attaques aveugles ayant causé des victimes, de [violences sexuelles liées au conflit](#), y compris des viols et d'autres [violences sexuelles infligées à des enfants](#), imputables aux différentes parties au conflit. Dans le même temps, la région [a été secouée](#) par « la plus grande contamination jamais enregistrée à ce jour des chaînes d'approvisionnement en minéraux dans la région des Grands Lacs », puisque des quantités massives de minerais (dont au moins 150 tonnes de coltan) ont été transportées au Rwanda, alors même que ce pays bafoue de manière flagrante le droit international et ignore les appels des dirigeants africains et européens qui lui demandent de cesser de soutenir le M23 et de retirer ses troupes de la RDC.

Le 27 janvier, le M23 a déclaré qu'il s'était emparé de Goma, après que de nombreux habitants et personnes déplacées aient fui pour se réfugier dans d'autres régions du pays ou les pays voisins. Selon l'ONU, on recense au moins 3 000 morts

---

<sup>1</sup> Human Rights Watch, *RD Congo : Les atrocités de la rébellion du M23, soutenue par le Rwanda*, 6 février 2023, <https://www.hrw.org/fr/news/2023/02/06/rd-congo-les-atrocites-de-la-rebellion-du-m23-soutenue-par-le-rwanda> ; le Rwanda soutient plusieurs groupes armés, notamment l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et le Mouvement du 23 mars (M23).

à Goma. Les attaques menées par les parties à ce conflit contre les civil-e-s, qui ont fait des morts et des blessés, constituent des violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains.

Le M23 a pris pour cible la société civile depuis la prise de Goma : des représentants du groupe armé se sont rendus au bureau d'au moins un éminent défenseur des droits humains. En outre, d'autres représentants du M23 ont averti les habitants de Goma qu'ils ne voulaient pas que des organisations de la société civile telles que Lutte pour le Changement (LUCHA) travaillent à Goma, leur conseillant de s'adresser au M23 plutôt qu'à la société civile pour tout problème<sup>2</sup>. Le 9 février, le M23 [a indiqué](#) aux personnes déplacées dans les camps près de Goma qu'elles avaient 72 heures pour rentrer dans leurs villages, risquant ainsi de provoquer le déplacement forcé de milliers de personnes, en violation du droit international humanitaire.

Le 16 février, le M23 s'est emparé de Bukavu, pôle majeur de commerce et capitale de la province du Sud-Kivu. Les Nations unies ont confirmé des cas d'exécutions sommaires et [ont reçu des informations](#) concernant « des arrestations et des détentions arbitraires, des traitements dégradants et des retours forcés présumés de jeunes Congolais fuyant la violence dans les pays voisins ». Au 17 février, un hôpital de Bukavu avait reçu [42 patients civils](#) blessés par balle ou par des éclats d'obus. Lorsque les soldats des FARDC se sont retirés de Bukavu, ils auraient participé au [pillage](#) de la ville.

À ce jour, les dirigeants de l'Union européenne (UE) n'ont toujours pas réagi avec fermeté face à ces graves violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains dans l'est de la RDC, la dernière déclaration publique de haut niveau de l'UE datant de la fin du mois de janvier et exprimant [de vives préoccupations](#) quant à l'escalade du conflit avant la prise récente de Goma et de Bukavu.

Lors du Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 7 février, l'UE a apporté un soutien décisif à [la création](#) d'une mission d'établissement des faits et d'une commission d'enquête sur les atrocités commises par toutes les parties en RDC, conformément aux [appels](#) lancés par des organisations de la société civile congolaise et internationale. Dans ce contexte, l'UE [a attiré l'attention](#) sur les victimes, les blessés, les déplacements forcés et les graves violations des droits humains, dont les exécutions sommaires et les violences sexuelles, et a condamné l'offensive du M23, appelant le Rwanda à retirer immédiatement toutes ses troupes du territoire de la RDC et à mettre fin à toute forme de soutien au M23 et aux autres groupes armés non étatiques, et invitant la RDC à cesser de coopérer avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés, et à adopter une position ferme contre les discours de haine. Fait important, l'UE a demandé au Conseil des droits de l'homme de l'ONU que toutes les accusations de violations fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que tous les auteurs présumés aient à rendre des comptes pour leurs crimes.

Le 13 février, [une résolution du Parlement européen](#) a souligné les nombreuses et graves préoccupations quant à la situation humanitaire et en matière de droits humains dans l'est de la RDC, appelant l'UE et ses États membres à prendre des mesures urgentes et cohérentes afin d'y remédier.

Face à l'intensification des violations des droits humains et du droit international humanitaire et aux centaines de milliers de vies en jeu, les dirigeants de l'UE doivent placer les droits fondamentaux au cœur de leur réponse à cette crise et prendre des mesures énergiques en vue d'empêcher une nouvelle escalade lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 24 février :

- Engager de toute urgence un dialogue au plus haut niveau avec les autorités de la DRC et du Rwanda, en demandant instamment à toutes les parties au conflit dans l'est de la RDC – notamment aux combattants du M23, aux armées rwandaises et congolaises, et à leurs alliés – d'accorder la priorité à [la protection de la population civile](#).
- Demander aux autorités de la RDC d'ordonner aux FARDC de cesser immédiatement de collaborer avec les milices responsables d'atteintes aux droits humains, y compris les [FDLR](#).
- En parallèle, inviter le gouvernement rwandais à cesser immédiatement de soutenir le M23 et agir pour faire cesser toutes les violations du droit international imputables aux forces rwandaises et soutenues par le Rwanda.

---

<sup>2</sup> Vidéos conservées dans les archives d'Amnesty International.

- Revoir [le protocole d'accord](#) conclu entre l'UE et le Rwanda dans le contexte de la stratégie « Global Gateway », afin de s'assurer que ce partenariat ne contribue pas à des violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris en RDC. L'UE devrait également s'assurer que le Rwanda et le M23 ne tirent pas de bénéfice financier des minerais obtenus illégalement en RDC qui servent à financer leurs opérations militaires, faisant ainsi perdurer la crise humanitaire et des droits humains.
- Revoir sans délai l'assistance militaire fournie aux Forces rwandaises de défense, y compris [la récente décision](#) de la Facilité européenne pour la paix de renforcer son soutien au déploiement de ces forces dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique, en faisant preuve de la diligence requise et en veillant à ce que ce soutien de l'UE ne contribue pas directement ou indirectement à des opérations militaires abusives dans l'est de la RDC.
- Assurer le suivi du rôle louable de l'UE dans la création de la mission d'établissement des faits et de la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en apportant un soutien politique solide à ses travaux et en lui allouant toutes les ressources nécessaires pour mener à bien son mandat crucial ; et apporter le plein soutien de l'UE aux efforts déployés par le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour enquêter sur les crimes relevant du droit international commis en RDC.
- Faire pression sur le Rwanda et le M23 pour qu'ils facilitent l'accès sécurisé et sans restriction à l'aide humanitaire, rouvrir immédiatement les aéroports de Bukavu et de Goma afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire tant attendue dans l'est de la RDC et, compte tenu des réductions de l'aide étrangère allouée par les États-Unis, accroître l'aide dans le cadre de la réponse humanitaire en RDC et dans la région à destination des personnes réfugiées et demandeuses d'asile.
- Se mobiliser en faveur des défenseur-e-s congolais des droits humains dans l'est de la RDC et des personnes déplacées par le conflit, en leur offrant une protection (y compris des visas pour raisons humanitaires et une réinstallation), une aide financière et une diplomatie préventive en leur nom auprès des gouvernements régionaux et des groupes armés.

Nous vous prions instamment de saisir l'occasion de ce Conseil des affaires étrangères pour répondre à cette crise et prendre des mesures décisives en faveur des droits humains dans l'est de la RDC.

Veillez agréer l'expression de notre haute considération,



Eve Geddie  
Directrice  
Bureau d'Amnesty International  
auprès des institutions européennes



Tigere Chagutah  
Directeur régional  
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est  
et l'Afrique australe